

Signature à Bruxelles de l'accord de pêche Maroc-UE

Le protocole sera soumis à la commission idoine le 27 novembre et au Parlement européen en décembre

Les longues et difficiles négociations pour le renouvellement de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne ont finalement abouti. En effet, lundi à Bruxelles, les deux parties se sont mises d'accord sur un protocole d'accord jugé, après sa signature, de juste et d'équitable.

Pour Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, "ce nouveau protocole va contribuer à fructifier les échanges aussi bien sur le plan commercial qu'au niveau de la recherche et du développement ». « Il ne manquera pas également d'ouvrir de larges perspectives et de possibilités, non seulement de pêche, mais aussi pour le développement de l'ensemble de la filière des produits de la mer du Royaume », a-t-il poursuivi

Avant son entrée en vigueur, ce protocole paraphé en juillet dernier, devrait être approuvé par les Parlements marocain et européen. **Il sera ainsi soumis au vote le 27 novembre courant en commission de la pêche du Parlement européen à Bruxelles, puis en séance plénière en décembre prochain à Strasbourg.**

Pour sa part, Vinciuonas Arunas, président du comité des représentants permanents des Etats membres de l'UE (COREPER I) et ambassadeur représentant permanent adjoint de la Lituanie, qui assure actuellement la présidence du Conseil de l'UE, a qualifié ce nouveau protocole de « pas important » sur la voie du renforcement du partenariat entre les deux parties.

Tout en soulignant que ce protocole vient à confirmer les liens entre le Maroc et l'UE, M. Arunas, s'est dit "optimiste" quant à l'issue du vote final de l'accord par le Parlement européen à Strasbourg ; lequel accord contribuera à asseoir tous les éléments scientifiques permettant d'assurer une pêche durable, à développer la politique sectorielle du Maroc dans le domaine et à élargir les possibilités de pêche pour les navires de l'UE, a-t-il ajouté.

Conclu pour une durée de quatre ans, le nouveau protocole, dont la contrepartie financière totale annuelle estimée se chiffre à 40 millions d'euros, a pour objectif principal d'offrir des possibilités de pêche pour les navires de l'UE dans les eaux du Maroc dans les limites du reliquat disponible. Le nouveau protocole prévoit 6 catégories de pêche avec une réduction des possibilités de pêche par rapport à l'ancien protocole, en autorisant 126 navires européens à opérer dans les eaux marocaines contre 137 auparavant.

Le protocole vise aussi à renforcer la coopération entre Rabat et Bruxelles en vue de l'instauration d'un cadre de partenariat pour le développement d'une politique de pêche durable qui bénéficie aux deux parties.

Date : 20/11/2013

Source : http://www.libe.ma/Signature-a-Bruxelles-de-l-accord-de-peche-Maroc-UE_a44156.html